Communiqué du 18 mars 2016

Le 15 mars 2016, Orchestra-Prémaman S.A. et Destination Maternity Corporation, société cotée (NASDAQ: DEST), ont signé un accord de confidentialité ("Confidentiality Agreement") par lequel Destination Maternity Corporation s'engage à mettre à disposition d'Orchestra Prémaman des informations confidentielles la concernant, afin de permettre l'évaluation, la négociation, la rédaction de contrats et la poursuite et/ou réalisation d'une opération de rapprochement entre ces deux sociétés (étant précisé que tout projet de rapprochement demeure incertain à ce stade).
Orchestra-Prémaman s'est engagée à maintenir la confidentialité des informations communiquées, dans le respect des termes et conditions du Confidentiality Agreement.
Sous réserve des droits de résiliation usuels, Orchestra-Prémaman s'est également engagée à s'abstenir de certaines activités de "solicitation de proxy" (*e.g.*, tentative d'obtenir des représentants au sein du *board of directors*/d'influencer la composition du *board of directors*) ainsi que d'activités similaires et de toute déclaration à caractère diffamatoire ou dénigrant visant Destination Maternity Corporation ou ses dirigeants ou administrateurs.
Sous réserve de toute stipulation contraire dans le Confidentiality Agreement, cet accord prendra fin à la première des deux dates suivantes : (i) la date de conclusion d'un accord définitif portant sur une opération ou (ii) le 1er janvier 2017.
Par la même occasion, Orchestra-Prémaman et Destination Maternity Corporation ont signé un accord de confidentialité dont les termes et conditions sont substantiellement les mêmes que ceux du Confidentiality Agreement et en vertu desquels Destination Maternity Corporation s'est engagée à préserver la confidentialité de toute information confidentielle qui serait transmise par Orchestra-Prémaman à Destination Maternity Corporation.
A cette occasion Orchestra-Prémaman a déposé ce jour auprès de la US Securities and Exchange Commission un formulaire Schedule 13D modifiant la version initialement déposée le 14 décembre 2015 (http://www.sec.gov) ; cette Schedule 13D contient en annexe une copie du Confidentiality Agreement (le résumé dans ce communiqué étant non-exhaustif).

Avertissement – Déclarations Prospectives
Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Orchestra-Prémaman, notamment en ce qui concerne ses projets potentiels et ses objectifs par rapport à une éventuelle opération de rapprochement. De telles déclarations sont, de par leur nature, soumises à un certain nombre de risques et incertitudes significatifs et les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d' Orchestra-Prémaman peuvent différer significativement des projections, objectifs et attentes exprès ou implicites contenus dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont faites uniquement à la date du présent communiqué, et Orchestra-Prémaman n'est soumise à aucune obligation d'actualiser ou de modifier les informations contenues dans ce document en raison d'évènements futurs, de nouvelles informations ou pour toute autre raison, à l'exception des cas où la loi en dispose autrement.

ORCHESTRA-PREMAMAN
Société anonyme au capital de 19.203.558 €
Siège social : 200 avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.
398 471 565 R.C.S. MONTPELLIER

Contacts : ACTIFIN - Stéphane RUIZ - 01 56 88 11 15 - sruiz@actifin.fr